#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

#### **DEPARTEMENT DE VAUCLUSE**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie d'AVIGNON

Séance publique du : 16 DÉCEMBRE 2023

# DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

# ETAIENT PRESENT(E)S:

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Laure MINSSEN, M. Fabrice MARTINEZ TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, David FOURNIER. Mme Laurence LEFEVRE. Μ. Claude TUMMINO. Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT. DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, М. Jean-Marc BLUY. Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX. M. Kader BELHADJ. Mme Martine CLAVEL. Μ. Marc SIMELIERE. Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD. M. Joël PEYRE. Loïc M. QUENNESSON. Mme Joanne TEXTORIS. M. Cyril BEYNET. M. Amaud PETITBOULANGER, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI. M. Thierry VALLEJOS. Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT. Mme Ghislaine PERSIA. M. Paul RUAT. M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC. M. Jean-Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE

# ETAIENT REPRESENTE(E)S:

Mme Catherine GAY par Mme Martine CLAVEL

Mme Marie-Anne BERTRAND par M. Fabrice MARTINEZ TOCABENS

Mme Sylvie MAZZITELLI par Mme Isabelle LABROT

Mme Laurence ABEL RODET par Mme Nathalie GAILLARDET

M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM

Mme Kamila BOUHASSANE par Mme Zinèbe HADDAOUI

M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT

Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA

Mme Annie ROSENBLATT par Mme Christine LAGRANGE

Mme Florence ROCHELEMAGNE par M. Michel BISSIERE

AR préfecture : 084-218400075-20231216-lmc1X0100015c9c-DE

Date de télétransmission : 20-12-2023



### **CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2023**

# 25

SPORTS: Avenants aux conventions triennales d'objectifs liant la Ville aux Clubs sportifs - Versement du premier acompte de la subvention 2024 aux clubs conventionnés.

#### Mme HADDAOUI

# Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Par délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2021, des conventions d'objectifs triennales (2022-2023-2024) entre les clubs sportifs percevant plus de 10 000 € de subvention et la Ville ont été établies. Ces conventions définissent les relations entre la municipalité et les associations et précisent les objectifs du partenariat sur la période considérée.

La Ville apporte son soutien aux clubs inscrivant leur action dans les priorités de notre politique sportive.

Les actions soutenues pour l'attribution d'une subvention sont définies chaque année par les clubs sportifs en concertation avec la Ville, selon un ou plusieurs objectifs généraux de notre politique sportive, déclinés ci-après :

- Promotion du label "Avignon Terre de Jeux 2024",
- Intégration du "Sport Santé Bien Etre" au projet associatif,
- Développement de projets d'animations sportives, sociales et citoyennes en direction des quartiers populaires,
- Promotion par des actions spécifiques, des fonctions sociales et éducatives du sport,
- Participation aux actions initiées par la Ville, et implication dans le dispositif des activités périscolaires,
- Accessibilité de la pratique sportive aux personnes porteuses de handicap,
- Développement et encouragement à la pratique sportive féminine,
- Engagement dans la stratégie Nationale "Sport Développement Durable" porté par le Ministère des sports.

Afin d'accompagner au mieux ces acteurs de notre tissu associatif sportif, tout en tenant compte des réalités budgétaires d'une saison sportive et des besoins en trésorerie, il est

AR préfecture : 084-218400075-20231216-lmc1X0100015c9c-DE

Date de télétransmission : 20-12-2023

proposé d'adopter par avenants, le principe d'un versement d'acompte sur subvention 2024, pour les associations conventionnées suivantes :

Noms des associations	Montant total de la subvention 2023	Montant du 1er actompte sur subvention 2024
AVENIR CLUB AVIGNONNAIS	97 000 €	48 500 €
AVIGNON JEUNES	32 000 €	16 000 €
ASSOCIATION ESCRIME AVIGNONNAISE	48 100 €	24 000 €
ANNEXE NOIR THIERS (ANT)	53 800 €	26 900 €
AVIGNON SPORT BARBIERE BASKET	40 000 €	20 000 €
AVIGNON VOLLEY BALL	260 000 €	130 000 €
AVIGNON HANDBALL	75 750 €	32 875 €
AVIGNON PONTET RUGBY	75 000 €	35 000 €
CLUB AVIGNON SPORTS LOISIRS	49 000 €	24 500 €
CLUB ATHLETIC SPORT AVIGNONNAIS	25 300 €	12 650 €
CHEMINOT FOOTBALL CLUB AVIGNON	32 000 €	16 000 €
CERCLE DES NAGEURS	74 200 €	53 100 €
CLUB SPORTIF AVIGNON MONTFAVET ATHLETISME	6 000 €	3 000 €
ENTENTE GYMNIQUE GRAND AVIGNON	48 650 €	24 350 €
FOOT CLUB AVIGNON OUEST	30 000 €	15 000 €
JEUNES CANOE KAYAK AVIGNONNAIS	14 500 €	5 500 €
MONTFAVET BASKET CLUB	19 840 €	9 900 €

AR préfecture : 084-218400075-20231216-lmc1X0100015c9c-DE

Date de télétransmission : 20-12-2023

SOCIETE NAUTIQUE AVIGNON	43 000 €	21 500 €
SPORTING OLYMPIQUE AVIGNONNAIS XIII	230 000 €	115 000 €
SPORTING CLUB MONTFAVET	45 500 €	22 750 €
TENNIS PARK AVIGNON	16 000 €	8 000 €
UNION SPORTIVE AVIGNONNAISE	40 300 €	20 150 €
UNION SPORTIVE AVIGNON PONTET BASKET	180 000 €	75 000 €
TOTAL	1 535 940 €	759 675 €

Il est à noter que, comme par le passé, les trois associations sportives issues des sports de glace, bénéficient d'une convention annuelle spécifique, afin d'intégrer la prise en compte du coût réel de la glace, nécessaire à leurs activités, dans la subvention de fonctionnement.

Il proposé d'allouer à ces trois clubs, leurs premiers acomptes sur la subvention 2024, pour les montants suivants :

Noms des associations issues des "sports de glace"	Montant total de la subvention 2023	Montant du 1er actompte sur subvention 2024
AVIGNON HOCKEY LOISIRS	50 000 €	25 000 €
CLUB AVIGNON PATINAGE ARTISTIQUE 84	70 000 €	35 000 €
HOCKEY CLUB AVIGNON	130 000 €	65 000 €
TOTAL	250 000 €	125 000 €

Au total, l'ensemble des acomptes 2024, proposés au titre du présent rapport, représente une somme de : **884 675 €**.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

AR préfecture: 084-218400075-20231216-lmc1X0100015c9c-DE

Date de télétransmission : 20-12-2023

#### Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

# Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE les termes des avenants aux conventions triennales d'objectifs, et les termes des conventions annuelles pour les trois clubs de glace,
- **DECIDE** le versement des premiers acomptes de la subvention 2024, aux clubs sportifs conventionnés, pour un montant global de : 884 675 €,
- IMPUTE la dépense sur le chapitre 65, compte 65748,
- AUTORISE Madame le Maire ou l'Elu(e) délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

# **ADOPTE**

Mme Laure MINSSEN, M. David FOURNIER, M. Arnaud PETITBOULANGER ne participent pas au vote.

Le Maire

Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance

Mme Frédérique CORCORAL

PARVENU A LA PREFECTURE LE 20 DÉCEMBRE 2023

**ACTE PUBLIE LE 08 JANVIER 2024** 

AR préfecture : 084-218400075-20231216-Imc1X0100015c9c-DE

Date de télétransmission : 20-12-2023